Editorial FMH

Laboratoire du praticien: un instrument indispensable pour des soins de base efficaces et appropriés



La liste des analyses révisée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est en vigueur depuis trois ans. Ses effets sur le laboratoire du praticien sont catastrophiques: le monitorage de l'OFSP comme nos propres chiffres le montrent clairement. Il faut absolument que l'OFSP corrige cette liste, comme nous l'avons déjà exigé à maintes

reprises. Malgré ces conditions-cadres désastreuses, les médecins sont restés corrects et raisonnables, car ils privilégient les besoins des patients et une médecine de qualité! Vous en saurez plus en lisant l'article «Info tarifaire importante» à la page 1249 du présent Bulletin.

Le laboratoire du praticien est indispensable pour des soins médicaux économiques, adaptés au patient et de qualité élevée.

> Que s'est-il passé depuis la révision de la liste des analyses? Eu égard à la diminution constante (18 à 30%) du chiffre d'affaires du laboratoire au cabinet médical et à sa projection non objective et non économique dans la liste des analyses, confirmées par des études, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a décidé de prolonger jusqu'à fin 2012 le supplément de transition exclusivement pour le laboratoire du praticien. De même, la liste des analyses sera revue dans son ensemble d'ici à 2015 en fonction des résultats du monitorage dans le cadre du projet «transAL». Nos exigences pour un «tarif point of care» sur une base de calcul propre au laboratoire du praticien ont été acceptées et mises en œuvre. L'horizon temporel initial de 2015 n'est pas acceptable pour le corps médical; continuer jusque-là sans changement, ce serait le déclin inexorable du laboratoire au cabinet médical. Grâce au masterplan «Médecine de famille et médecine de base» du conseiller fédéral Alain Berset, le laboratoire du praticien obtient la priorité dans le projet «transAL» et sa mise en œuvre est prévue au 1er juillet 2013. Le supplément transitoire est prolongé jusqu'à cette date et il augmentera de 10% dès le 1er septembre 2012. Nos propositions d'amélioration ont donc été suivies!

> Notre objectif est-il maintenant atteint? Certainement pas. La FMH, l'OFSP et santésuisse ont des avis très divergents concernant la définition du laboratoire au cabinet médical.

La FMH parle de diagnostics en présence avec 40 à 60 analyses, tandis que 15 à 20 analyses suffisent pour l'OFSP et santésuisse. Or le laboratoire en présence est bien plus qu'un laboratoire d'urgence: les tâches qu'il assume pour des soins de base efficaces et appropriés vont bien au-delà. Il sert à surveiller des traitements particuliers (oncologie, médecine interne, infectiologie) et permet de poser rapidement des diagnostics clairs (infections, infarctus du myocarde, insuffisance cardiaque, diabète, insuffisance rénale). Il s'agit, en l'occurrence, d'analyses qui peuvent être réalisées au chevet du patient ou au cabinet médical et dont on connaît immédiatement les résultats. Comme ces derniers exercent une influence directe sur les actes médicaux et l'application rapide d'un traitement, ils permettent d'éviter des coûts élevés et même des hospitalisations inutiles.

Pour la composition du catalogue des diagnostics en présence, il convient de prendre comme critères exclusivement les aspects médicaux et l'utilité pour le patient. En outre, l'assistante médicale qui effectue les analyses doit être expérimentée; elle a donc besoin de réaliser suffisamment d'analyses pour pouvoir effectuer un travail de qualité convaincant; faire de temps à autre une analyse en cas d'urgence n'est pas suffisant. Toute analyse faite à l'extérieur par un laboratoire mandaté génère une taxe de 24 francs. Avec cet argent, on peut réaliser trois à quatre analyses supplémentaires au laboratoire du praticien.

Le DFI a pris les premières mesures susceptibles d'améliorer la situation du laboratoire au cabinet médical. Mais des améliorations supplémentaires sont absolument nécessaires.

Les médecins de premier recours ne peuvent pas renoncer au laboratoire dans leur propre cabinet. Si cet instrument de travail disparaît, il faudra s'attendre à des diagnostics peu clairs et donc à des décisions thérapeutiques retardées, des traitements inutiles et des consultations médicales supplémentaires.

Le laboratoire du praticien est un instrument indispensable pour des soins médicaux économiques, adaptés au patient et de qualité élevée! Il vaut la peine de le conserver sous la forme actuelle. Toute autre mesure entraînerait inévitablement une perte de la qualité.

> Dr Ernst Gähler, vice-président de la FMH, responsable du domaine Tarifs et conventions ambulatoires Suisse

